

6 août 2004
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Groupe de travail présession pour la trente-deuxième session
10-28 janvier 2005

**Liste de problèmes et de questions se rapportant à l'examen
des rapports périodiques**

Turquie

Le Groupe de travail présession, après avoir examiné le document regroupant les quatrième et cinquième rapports périodiques de la Turquie (CEDAW/C/TUR/4-5 et Corr.1), a formulé la liste de problèmes et questions suivante :

Aspects généraux, législation et rouages nationaux

1. Le rapport mentionne à la page 3 la crise économique récente en Turquie. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour que les programmes d'ajustement structurel et les politiques macroéconomiques du pays tiennent compte de la problématique de la parité entre les sexes? En particulier, veuillez fournir des données actualisées, ventilées par sexe, sur le pourcentage de la population turque vivant dans la pauvreté et le nombre de ménages pauvres dont le chef est une femme.
2. Le rapport décrit un certain nombre de réformes juridiques qui ont eu lieu au cours des dernières années, y compris les amendements à la Constitution, l'adoption d'un nouveau Code civil en 2001 et la promulgation de la loi sur la protection de la famille en 1998. Veuillez fournir des informations sur l'application de ces nouvelles lois, en particulier sur les difficultés rencontrées, et indiquer comment ces textes contribuent à la réalisation concrète de l'égalité pour les femmes.
3. Le rapport note à la page 9 que d'autres réformes sont nécessaires pour corriger les dispositions discriminatoires qui subsistent dans la Constitution, le Code pénal, la loi sur la nationalité, le Code de la fonction publique, le Code du travail et le Code de la sécurité sociale. Veuillez préciser les amendements récents à la Constitution et les autres mesures prises pour réviser, modifier ou abroger les lois discriminatoires en vigueur.
4. Dans ses conclusions sur les deuxième et troisième rapports périodiques soumis conjointement par la Turquie, le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait

que la Direction générale sur la situation et les problèmes de la femme n'avait pas d'équivalent aux niveaux régional et local¹. Le rapport examiné note que la Direction générale continue d'exercer ses activités sans loi organique (p. 4) et qu'elle dépend largement de financements extérieurs (p. 17). Veuillez décrire la structure, les ressources humaines, la place et le rang de la Direction générale dans l'appareil administratif ainsi que les moyens dont elle dispose pour appuyer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques officielles. Veuillez indiquer quels sont les obstacles qui continuent de s'opposer au renforcement de la Direction générale et si le Gouvernement a envisagé d'allouer des ressources supplémentaires à la Direction générale pour lui permettre d'accomplir sa tâche.

5. Veuillez indiquer si le Gouvernement élabore et adopte périodiquement des plans pour appliquer le Programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (« Programme d'action de Beijing² »).

Violence contre les femmes

6. Le rapport mentionne la loi de 1998 sur la protection de la famille, qui a été adoptée pour lutter contre la violence au foyer (p. 5 et 9). Il fait également état des amendements que la Direction générale a présentés pour examen au Cabinet du Premier Ministre (p. 9). Veuillez évaluer les résultats et les incidences de la loi et décrire le contenu et le statut des modifications qu'il est proposé d'y apporter.

7. Quels types de données sont-ils recueillis sur la violence contre les femmes, y compris dans la famille, la violence sexuelle et les crimes d'honneur, et quelles sont les tendances qui s'en dégagent?

8. Le rapport décrit les services et programmes d'appui et d'aide aux victimes de la violence dans la famille (p. 18). Veuillez indiquer s'il existe des programmes de consultation et de réinsertion pour les hommes coupables de violence, y compris ceux qui subissent ou ont subi une peine pour avoir commis des actes de violence contre les femmes.

9. Le rapport indique que les foyers destinés aux femmes victimes de la violence sont limités (p. 18). Quelles mesures le Gouvernement prend-il pour appuyer les autorités locales et les encourager à créer des foyers en nombre suffisant et à offrir des services de qualité dans toutes les parties du pays?

10. Le rapport indique à la page 19 qu'un autre objectif prioritaire consiste à assurer la formation des forces de sécurité, du personnel des soins de santé et des fonctionnaires qui s'occupent des femmes victimes de la violence et à faire connaître leurs droits aux femmes et aux jeunes filles. Il décrit un certain nombre de mesures qui ont été prises à cet égard. Veuillez indiquer les mesures prises par le Gouvernement à l'intention de la société dans son ensemble pour empêcher les actes de violence et modifier les attitudes, les coutumes et les pratiques qui perpétuent la violence contre les femmes, de même que les conséquences de ces mesures.

11. Dans ses conclusions sur les deuxième et troisième rapports périodiques combinés, le Comité a déclaré que la pratique des crimes d'honneur, ancrés dans les coutumes et les traditions, constitue une violation du droit à la vie et à la sécurité des personnes et devait donc faire l'objet de dispositions appropriées dans le cadre de la loi³. Le rapport examiné indique à la page 19 que le Gouvernement ainsi que des organisations non gouvernementales se sont efforcés de lancer un débat public

sur la question des crimes d'honneur. Quel a été l'impact et l'efficacité de cette action et des autres mesures prises à cet égard?

12. Veuillez communiquer des données sur les violences, sexuelles notamment, commises contre les femmes placées en détention. Quelles sont les mesures prises pour protéger ces dernières?

Traite des êtres humains et prostitution

13. Le rapport indique que les propriétaires de maisons de prostitution sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les maladies sexuellement transmissibles conformément à la loi sur la santé publique (p. 21). Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour contrôler la santé des femmes dans ces maisons? Quelles ont été les mesures prises pour empêcher les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida parmi les prostituées clandestines?

14. Veuillez fournir des données sur le nombre de femmes et de filles qui sont livrées à la prostitution en Turquie et qui quittent le pays ou passent par son territoire à cette fin. Le rapport indique qu'entre 1996 et 2002, 23 422 étrangers ont été expulsés pour cause de prostitution (p. 23). Combien de ces personnes expulsées étaient des femmes et le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour assurer la sécurité de ces personnes à leur retour dans leur pays d'origine?

15. Veuillez fournir des informations sur les mesures de réinsertion et de protection qui ont été mises en place pour les femmes livrées à la prostitution et à d'autres formes d'exploitation sexuelle, et indiquer si ces mesures ont été efficaces.

16. Quelles ont été les mesures prises pour donner aux policiers et aux magistrats une formation spéciale sur la traite des femmes?

Femmes appartenant à des minorités

17. Dans ses conclusions sur les deuxième et troisième rapports périodiques combinés, le Comité a déclaré que la situation des femmes appartenant à des minorités devait être étudiée de toute urgence et qu'un effort systématique devrait être entrepris pour leur permettre de jouir de tous les droits que leur garantit la Convention⁴. Veuillez fournir des données sur les femmes appartenant à des minorités, y compris les femmes kurdes et les femmes d'origine étrangère, en ce qui concerne leur situation économique, leur emploi, leur santé et leur éducation ainsi que leur participation à la prise des décisions à tous les niveaux, et préciser aussi l'efficacité des mesures prises pour améliorer leur situation.

Les femmes dans la vie politique et dans la vie publique

18. Le rapport note que les femmes continuent d'être sous-représentées dans les organes exécutifs et les organes élus aux niveaux local et national, ainsi que dans les partis politiques et dans la diplomatie (p. 22 à 24). Quelles mesures, y compris à titre temporaire et exceptionnel, le Gouvernement a-t-il prises pour améliorer la participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs du Gouvernement, en particulier dans les domaines politique et public, et quel est l'impact de ces mesures?

Emploi et pauvreté

19. Le rapport note que la participation des femmes à la population active avait suivi une tendance à la baisse : de 30,5 % en 1995 elle n'était plus que de 25,9 % en 2000 (p. 38). Quelle est la tendance actuelle? Veuillez fournir des données récentes sur la participation des femmes à la population active, ventilées par secteur, ainsi que sur les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre cette baisse.

20. Le rapport décrit les « différences de qualité » des prestations prévues par les trois principaux régimes de sécurité sociale en Turquie et note que l'uniformisation de ces régimes est inscrite au programme du cinquante-huitième gouvernement. Le rapport indique également que le critère de « chef de famille », bien qu'il ait été éliminé du Code civil en 2001, continue d'être appliqué pour la participation au système de sécurité sociale des travailleurs agricoles indépendants, ce qui désavantage les femmes (p. 43). De même, le rapport indique à la page 49 une disposition pareillement défavorable à l'article 203 de la loi n° 657 relative aux fonctionnaires. Veuillez fournir des informations sur les progrès accomplis, en mettant l'accent sur les modifications éventuellement apportées au cadre juridique du régime de sécurité sociale, et sur leurs conséquences pour les femmes. Veuillez fournir les renseignements les plus récents sur la révision de la loi relative aux fonctionnaires et sur l'élimination du critère de « chef de famille » pour bénéficier des programmes de sécurité sociale.

21. Le rapport indique à la page 39 que les femmes exercent près de 65 % des emplois du secteur non structuré et que le pourcentage de femmes dans la population active continue d'être particulièrement élevé dans le secteur agricole, où elles travaillent surtout dans le cadre de la famille sans être rémunérées. Compte tenu des conclusions du Comité sur les deuxième et troisième rapports périodique combinés⁵, quelles ont été les mesures prises pour que les femmes travaillant dans le secteur non structuré, y compris les femmes rurales travaillant dans les exploitations familiales, bénéficient directement des prestations de la sécurité sociale?

22. Le rapport indique que les femmes travaillant dans le secteur privé qui sont mariées, enceintes ou ont des enfants peuvent se voir refuser un emploi ou être victimes de discrimination pour les promotions ou la formation en cours d'emploi. Le rapport note que les seuls mécanismes réglementaires qui soient appliqués consistent en des enquêtes dans le cas où la femme porte plainte (p. 41). Veuillez fournir des informations sur les mesures qui sont envisagées ou qui ont été prises pour résoudre ces problèmes.

23. Quelles mesures ont-elles été prises ou appliquées pour lutter contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail?

Éducation

24. Il est indiqué dans le rapport que la persistance des valeurs patriarcales et des conditions économiques défavorables freinent l'éducation des filles (p. 39). Il est noté que les femmes et les jeunes filles n'ont pas encore atteint le même niveau que les hommes et les garçons à tous les niveaux d'enseignement et qu'il existe en particulier des différences notables dans les taux d'alphabétisation entre les femmes et les hommes, les villes et les campagnes, les régions et les classes d'âge (p. 28). Quelles mesures spécifiques, y compris à titre temporaire et exceptionnel, le

Gouvernement a-t-il prises pour surmonter ce problème, en particulier dans les zones rurales, et quel a été l'impact de ces mesures?

25. Il est noté à la page 31 du rapport que les élèves sont orientés vers des établissements qui assurent un enseignement professionnel et technique supérieur traditionnellement masculin ou féminin. Veuillez décrire les efforts que fait le Gouvernement pour régler le problème de la séparation des sexes dans l'enseignement et encourager les femmes à poursuivre des études et des carrières non traditionnelles.

26. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour veiller à ce que les restrictions concernant l'interdiction du port du voile dans les établissements d'enseignement n'affectent pas l'égalité d'accès des femmes à l'éducation?

Stéréotypes

27. Le rapport semble indiquer que les préjugés et les pratiques qui perpétuent les idées reçues à l'encontre des femmes continuent d'exister en Turquie, incitant à la violence contre les femmes et exerçant des effets négatifs sur elles dans de nombreux secteurs, y compris l'éducation, l'emploi et la santé. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il ou a-t-il prises pour lutter systématiquement contre les préjugés et pratiques discriminatoires dans l'ensemble du domaine public?

28. Il est déclaré dans le rapport que les médias continuent de propager et de perpétuer des stéréotypes discriminatoires concernant le rôle des femmes (p. 17). Existe-t-il des programmes visant à sensibiliser les membres et les dirigeants de la presse, et le Gouvernement a-t-il encouragé les médias à adopter un code d'autocensure à l'égard des stéréotypes concernant le rôle des femmes?

Santé

29. Il est indiqué dans le rapport que la participation des hommes aux programmes de santé en matière de reproduction est infime (p. 48). Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il ou a-t-il prises pour encourager et renforcer cette participation?

30. Il est indiqué dans le rapport que 35 % des couples n'utilisent aucune méthode de planification familiale ou appliquent des méthodes inefficaces du fait que les besoins en la matière ne sont pas satisfaits (p. 47). À la lumière des conclusions du Comité sur les deuxième et troisième rapports périodiques combinés⁶, veuillez fournir des données et des statistiques à jour sur les méthodes de planification familiale disponibles et leur utilisation dans les zones rurales et urbaines, ventilées par âge et par sexe. Quelles mesures sont-elles envisagées ou ont-elles été prises pour accroître la disponibilité et l'accessibilité des moyens contraceptifs?

31. Dans ses conclusions sur les deuxième et troisième rapports périodiques combinés, le Comité a demandé que le Gouvernement réexamine l'obligation d'obtenir l'autorisation du conjoint pour un avortement⁷. Ce réexamen a-t-il été effectué? Dans l'affirmative, veuillez indiquer quels en ont été les résultats.

Notes

- ¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 38* (A/52/38/Rev.1), partie I, par. 175.
 - ² *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.
 - ³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 38* (A/52/38/Rev.1), partie I, par. 195.
 - ⁴ *Ibid.*, par. 198.
 - ⁵ *Ibid.*, par. 204.
 - ⁶ *Ibid.*, par. 205.
 - ⁷ *Ibid.*, par. 196.
-